Assemblée des délégués ordinaire du 16 nov. 2022

mercredi 16 novembre 2022 • 19:00 - 19:45 | Home de l'Intyamon - salle polyvalente 1er étage | HI-Assemblée des délégué-e-s

Participants

P Présent A Absent E Excusé

Anne-Marie Seydoux	CD		anne-marie.seydoux@bas-intyamon.ch	P
Roger Kuster	CF			P
Thierry Sottas	CF			P
Lionnel Burnand	CF			P
Cédric Cuttelod	CD		cedric.cuttelod@bas-intyamon.ch	P
Bertrand Ruffieux (BR)	Délégué		bertrand.ruffieux@grandvillard.ch	P
Boris Fringeli	CD		b.fringeli@haut-intyamon.ch	E
Bruno Ferreira	Délégué		b.ferreira@haut-intyamon.ch	P
Christine Sauterel-Doutaz	Déléguée		c.sauterel@haut-intyamon.ch	E
Corine Sigrist	CD		c.sigrist@haut-intyamon.ch	P
Cédric Privet	Délégué		c.privet@haut-intyamon.ch	P
Daniel Raboud (DRA)	Délégué		daniel.raboud@grandvillard.ch	E
Eric Barras	Délégué		eric.barras@bas-intyamon.ch	E
Hugo Rey	Délégué		h.rey@haut-intyamon.ch	P
Ludovic Moret	Délégué		ludovic.moret@bas-intyamon.ch	P
Beaud Nicolas	Directeur	Villars-sous-Mont	direction@ems-intyamon.ch 026 928 44 20	P
Nicolas Haymoz	Délégué		n.haymoz@haut-intyamon.ch	P
Olivier Pharisa	Délégué		olivier.pharisa@bas-intyamon.ch	E
Suzanne Cosandey (SC)	CD		suzanne.cosandey@grandvillard.ch	P
Victor Beaud (VB)	Délégué		victor.beaud@grandvillard.ch	E
Véronique Dey	Secrétaire		veronique.dey@bas-intyamon.ch 079.326.22.92	P

1 Ouverture

1.1 Bienvenue et nomination scrutateur

Mme Cosandey ouvre l'assemblée à 19h00 en souhaitant la bienvenue à tous. Elle donne la liste des excusés.

L'assemblée a été convoquée dans les délais statutaires dans la feuille officielle du 4 novembre 2023.

Les délégués communaux et les membres du comité ont été convoqués par WEDO. La convocation a été envoyée par mail aux secrétariats communaux. Quelques délégués ont reçu une nouvelle invitation par WEDO afin de consulter les documents.

M. Hugo Rey est nommé scrutateur.

Pour les investissements, la commission financière a établi un rapport pour les 4 demandes afin de ne pas prolonger l'assemblée.

2 Procès-verbal

2.1 Approbation du pv de l'assemblée ordinaire du 28 avril 2022

Suzanne Cosandey (SC)

Mme La Présidente demande s'il y a des questions concernant le PV de l'assemblée du 28 avril 2022. Cela n'est pas le cas et Mme Cosandey propose sa validation par mains levées.

- Le PV est validé à l'unanimité

3 Election au comité de direction

3.1 Démission de Mme Lanthmann et élection de M. Cuttelod

Suzanne Cosandey (SC)

Mme Mélanie Lanthmann a démissionné du conseil communal de Bas-Intyamon au 30 septembre 2022.

M. Cédric Cuttelod a été élu au conseil communal de Bas-Intyamon. Mme Cosandey propose son élection au sein du comité du home pour la commune de Bas-Intyamon.

- M. Cédric Cuttelod est élu par acclamation

4 Budgets

4.1 Présentation du budget

Beaud Nicolas

La parole est donnée à M. Beaud pour le budget 2023

Commentaires sur le budget 2023

Pour établir le budget 2023, il a été tenu compte des indications fournies par le service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 2.5% et un pallier accordé au 01.01.2023. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel.

J'ai également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance, selon la situation au 11 avril 2022 ainsi que du bouclement intermédiaire du

30.06.2022.

Charges d'exploitation : 5'951'610.00

3. Salaires & frais de personnel : 5'184'110

Se compose du cpte 31 salaires du personnel soignant pour 3'217'035.00, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des résidents, des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnu par la LaMal.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour 1'160'950.00. On trouve au cpte 33 les salaires direction et administration pour un montant de 318'400.00. La collaboration avec le FSG permet la refacturation du 10% du salaire de la collaboratrice en comptabilité, tout comme les 45% du salaire du directeur + les charges sociales. Au cpte 34, les salaires hôteliers pour 717'100.00 et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant 125'450.00.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour 716'000.00.

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour 65'125.00 (recherche de personnel 3'000.00, formation du personnel soignant pour 22'500.00, remboursé par l'Etat jusqu'à concurrence de 0.5% de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier 3'800.00. L'avance pré-AVS 2023 se monte à 8'225.00 pour l'exploitation pour laquelle une provision a été constituée et 22'600.00 pour les soins qui eux sont pris en compte dans le correctif des comptes du SPS.

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour 25'100.00, correspondant aux honoraires pour la préparation des semainiers par la pharmacie.

4. Autres charges d'exploitations : 767'500.00

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2021 et le 1*er* semestre 2022

Au cpte 40 Pharmacie, 57'000.00, 41'000.00 correspond au matériel LiMa qui nous est remboursé soit par les CM, soit par le canton. Les factures de médicaments sont dorénavant payées directement par les CM à la pharmacie. Nous avons budgétisé 15'000.00 pour le matériel NON LiMa à notre charge.
Au cpte 41 Charges cuisine & cafétéria, 251'400.00 (226'900.00 en 2021)
Au cpte 42 Ménage, 49'700.00. (44'650.00 en 2021)
Ces deux derniers chapitres subissent une forte hausse du coût des marchandises

Au cpte 43 Entretien & Réparation immeubles, Installations, 103'000.00. Le budget est prudent et ne tient compte que d'un entretien standard. Il est néanmoins prévu la transformation d'une salle de bain en espace de bien-être. En cas d'imprévus, nous pourrons toujours utiliser les provisions constituées à cet effet.

Au cpte 44, Frais d'utilisation des installations, 81'700.00, composé de 30'000.00 pour le mobilier et équipement dont 15'000.00 pour 60 nouvelles cantines et 25'000.00 d'amortissement pour la chaudière. Il n'y a plus d'amortissement de la dette puisque celle-ci sera soldée en 2022.

Au cpte 45, eau et énergie, nous avons tenu compte de l'augmentation des énergies et du concassage du bois. A noter que pour l'électricité, nous bénéficions d'un tarif bloqué du 01.01.2022 jusqu'au 31.12.2025. Par conséquent, nous ne devrions pas subir d'inflation trop forte des coûts.
Les cptes 47 et 49 ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers. Ils se basent sur l'exercice 2021 et le 1*er* semestre 2022.

6. Produits d'exploitation : 5'952'950.00

Au cpte 60, Taxes soins & loc. log. résidents (hébergement) nous avons un total de recettes de 5'342'100.00, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser avec plus ou moins de précision sont les cptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. Pour ce budget, il a été pris en compte un taux d'occupation de 98%, Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, j'ai tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant et le correctif des comptes SPS soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 67, Recettes cafétéria, 109'000.00.

Au cpte 68, Produits de prestations, au personnel et tiers, 143'100.00. (101'000.00 pour les 2 mandats au FSG et 40'000.00 pour les cantines).
69, Contributions et subventions 271'850.00. Le montant à recevoir du pot commun de district pour les frais financiers se monte à 249'600.00.

Les autres cptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Résultats :
Total des charges d'exploitation de 5'951'610.00, total des produits d'exploitation de 5'952'950.00, soit un léger bénéfice de 1'340.00.

M. Beaud demande s'il y a des questions sur le budget.

4.2 Rapport commission financière

M. Thierry Sottas donne lecture du rapport de la commission financière et propose de valider le budget 2023.

4.3 Approbation

Suzanne Cosandey (SC)

Mme Cosandey pose la question : Ceux et celles qui acceptent le budget le font en levant la main.

- Le budget est accepté à l'unanimité

5 Investissements

5.1 Lit flottant ThermoSpa

5.1.1 Lit flottant ThermoSpa

M. Nicolas Beaud donne les informations sur le lit flottant ThermoSpa. Ce lit sera doté des accessoires concerto et AquaJet

Le lit permet de se détendre et se relaxer. Il est particulièrement efficace pour les personnes atteintes de Parkinson.

Mme Cosandey demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

5.1.2 Rapport Commission financière

Le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de tous les investissements.

5.1.3 Approbation

Mme Cosandey pose la question : les personnes qui acceptent l'installation d'un lit flottant lèvent la main.

- L'investissement est accepté à l'unanimité

5.2 Machines de buanderie

5.2.1 Machines de buanderie

M. Beaud explique que les machines à laver et sécher ont 15 ans. Afin de prévenir des frais d'entretien importants, il est judicieux de les changer. 3 offres ont été demandées : Miele - Schultess - Hepro. Une discussion doit avoir lieu sur la compatibilité de raccordement avec l'alimentation actuelle en produits de lessive.

Une demande provisoire d'investissement a été faite au RSSG pour recevoir le remboursement de l'amortissement comme prévu dans le règlement Fiffine. La demande d'investissement provisoire porte sur le montant de l'offre la plus élevée.

M. Beaud demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

5.2.2 Rapport Commission financière

Le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de tous les investissements.

5.2.3 Approbation

Mme Cosandey pose la question : les personnes qui acceptent le renouvellement des machines à laver et sécher le font en levant la main.

- L'investissement est accepté à l'unanimité

5.3 Changement des logiciels de gestion

5.3.1 Changement des logiciels de gestion

M. Beaud explique le but de la dépense. Le programme actuel de facturation va être abandonné par notre fournisseur. De tous les

logiciels spécifiques aux EMS sur le marché, aucun n'est compatible avec nos programmes de gestion. Après avoir approché le RSSG, nous avons retenu la même solution que lui afin d'avoir une synergie et une collaboration possible à l'avenir. Ceci est d'autant plus pertinent que les futurs EMS de Pringy et Sorens seront exploités par le RSSG. Sont concernés par le changement de logiciel les établissements de la ville de Bulle, le Home de la Jogne, le Foyer St-Germain et le Home de l'Intyamon. Tous ces établissements ont retenu la même solution.

M. Beaud demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

5.3.2 Rapport Commission financière

Le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de tous les investissements.

5.3.3 Approbation

Mme Cosandey pose la question : les personnes qui acceptent la dépense pour changer de logiciel le font en levant la main.

- L'assemblée accepte à l'unanimité

5.4 Défense incendie

5.4.1 Défense incendie

M. Beaud explique le fait que tous les 8 ans, le home doit changer les détecteurs incendies. Il s'agit d'une obligation légale. L'occasion est à saisir de procéder à la modernisation de la centrale de détection et du terminal télécommandé du sous-sol et rez. Ces derniers datent de l'ouverture du home.

M. Beaud demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

5.4.2 Rapport Commission financière

M. Sottas, président de la commission financière, donne lecture de leur rapport et recommande à l'assemblée de valider ces 4 investissements.

5.4.3 Approbation

Mme Cosandey pose la question : les personnes qui acceptent la dépense pour changer les détecteurs incendie et moderniser l'installation le font en levant la main.

- L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition

6 Règlement du personnel

6.1 Règlement, ne sera pas lu, car joint à la convocation

Mme Cosandey présente le nouveau règlement du personnel et demande s'il y a des questions. Cela n'est pas le cas.

M. Beaud donne quelques explications et détails sur ce règlement.

- Le règlement est accepté à l'unanimité

7 Divers

7.1 Divers

Suzanne Cosandey (SC)

- Mme Cosandey demande si quelqu'un a des divers car elle n'en a pas.
- M. Beaud donne un feedback sur le nouveau chauffage :

Le chauffage fonctionne à satisfaction après quelques réglages. Aujourd'hui le home a eu un test de coupure d'électricité de 15 minutes et tout s'est bien passé.

- M. Beaud donne les mesures prises pour économiser l'électricité, dans la mesure du possible :

Prendre les escaliers au lieu de l'ascenseur.

L'éclairage a été réduit au minimum, particulièrement à la cafétéria

Pas d'éclairage de Noël extérieur. Seulement le grand sapin à l'intérieur.

- M. Ruffieux demande si le home a des craintes avec les pénuries prévues. M. Beaud répond que l'on a assuré la disponibilité de bonbonnes d'oxygène pour les personnes nécessiteuses. Une demande est faite auprès de la PC afin de pouvoir éventuellement utiliser le générateur de l'abri communal. Le responsable vient jeudi 17 novembre voir cela.

- La parole n'étant plus demandée, Mme Cosandey clôt la séance par une invitation au verre de l'amitié et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Suzanne Cosandey (SC)	Véronique Dey
CD	Secrétaire